PREPAR-IARD
ASSURANCE

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2018

PREPAR-IARD, filiale de de BRED Banque Populaire - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 800 000 euros.
Siège social : Tour Franklin - 101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX - 343 158 036 RCS Nanterre

PREPAR-IARD
ASSURANCE

Synthèse **3**

A. Activités et résultats **4**
A.1 Activité 4
A.2 Résultats de souscription 5
A.3 Résultats des investissements 6
A.4 Résultats des autres activités 7

B. Système de Gouvernance **8**
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité 14
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité 15
B.4 Système de Contrôle Interne 17
B.5 Fonction d'Audit Interne 18
B.6 Fonction actuarielle 19
B.7 Sous-traitance 20

C. Profils de risque **22**
C.1 Risque de souscription 22
C.2 Risque de marché 23
C.3 Risque de crédit 25
C.4 Risque de liquidité 25
C.5 Risque opérationnel 26
C.6 Autres risques importants 26

D. Valorisation à des fins de solvabilité **27**
D.1 Actifs 27
D.2 Provisions techniques 29
D.3 Autres passifs 31

E. Gestion du capital **32**
E.1 Fonds propres 32
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 33

Annexes **35**

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2019.

Activité

L'activité commerciale en 2018 est marquée par une nouvelle augmentation de 16,6 %, les primes acquises s'élevant à 30,2 M€ au 31/12/2018.

Cette évolution résulte principalement du développement de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a augmenté de 165 % en 2018.

Les résultats

Le résultat 2018 après impôt s'élève à 5,4 M€ (contre 3,9 M€ en 2017).

La forte croissance de la marge technique provient essentiellement de fortes reprises de provisions sur l'activité Décès Accidentel ; ce mouvement comptable est exceptionnel, et non reproductible.

La Solvabilité

Au 31/12/2018, le capital de solvabilité requis de PREPAR-IARD s'élève à 15,5 M€. Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 33,0 M€, ce qui conduit à un ratio de couverture de 213 % (contre 191 % en 2017).

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.
Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- branche 1 (Accident)
- branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- branche 16 (Pertes Pécuniaires)

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- Cabinet KPMG SA
  2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- Cabinet Deloitte France
  Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage…) ;
- des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP…, paiement d'une indemnité mensuelle…);
- des garanties santé et arrêt de travail.

Au 31 Décembre 2018, PREPAR-IARD commercialise environ 1 067 000 contrats.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	2018	Répartition 2018	2017	Variation 2017/2018
Pertes pécuniaires	17 846	59 %	17 339	2,9 %
Décès accidentel	7 092	24 %	6 488	9,3 %
Santé et Arrêt de travail	5 240	17 %	2 055	155,0 %
TOTAL	**30 178**		**25 883**	**16,6 %**

L'activité commerciale en 2018 est marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 16,6 %, à 30,2 M€.

Cette évolution résulte principalement du développement de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a plus que doublé en 2018.

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane)...

A.2 Résultats de souscription

Les objectifs en matière de politique de souscription sont de proposer des produits d'assurance non-vie répondant aux besoins des clients, dans des conditions de rentabilité normale pour l'entreprise, c'est-à-dire à des conditions tarifaires équilibrées, sans offrir des garanties trop élevées, dangereuses à long terme.

Les différentes catégories de provisions techniques et les méthodes de constitution sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer
Conformément à l'article R 331-4°) du Code des assurances, elle représente la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés au 31.12 de l'exercice.
Elle inclut également des sinistres déclarés tardivement, c'est à dire les sinistres survenus mais non encore connus ainsi que leurs frais de gestion.
La méthode de calcul est celle préconisée par l'article R 331-15 du Code des assurances. Elle consiste à recenser tous les dossiers de sinistres et à évaluer leur coût compte tenu des éléments connus et de l'environnement économique.
La provision à la charge des réassureurs est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, en respectant l'application des clauses des traités.

Provision pour primes non acquises
Conformément à l'article R 331-6 2°) du Code des assurances, elle constate pour chacun des contrats à primes payables d'avance la part des primes émises de l'exercice et des primes à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.
Elle peut être complétée par une provision pour risques en cours destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou à défaut entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.
Les provisions sont calculées dans les conditions fixées par arrêté, articles A 331-16 à 331-20 du Code des assurances.
La provision pour primes non acquises est calculée prorata temporis, contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La part des réassureurs dans la provision est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, sans pouvoir excéder le montant effectivement à la charge des réassureurs tel qu'il résulte de l'application des clauses des traités.
Les calculs n'ont pas donné lieu pour l'exercice à la constitution d'une provision pour risques en cours.

Frais d'acquisition reportés

L'article R 332-33 du Code des assurances stipule que l'inscription de frais d'acquisition liés aux commissions versées doit être portée à l'actif du bilan lorsqu'il y a par exemple constitution d'une provision pour primes non acquises.
Le mode de calcul est d'ailleurs lié à celui de la provision. Le montant reporté est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices.

A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 8,8 M€ en 2018.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité 2.

	2018		*2017*	
En milliers d'euros	*En normes Solvabilité 2*	*En normes comptables locales*	*En normes Solvabilité 2*	*En normes comptables locales*
Obligations d'Etat	0	0	0	0
Obligations d'entreprises	7 104	6 883	5 191	4 680
Actions	0,2	0,2	0	0
Fonds d'investissement	31 424	31 562	26 890	26 634
Titres garantis	0	0	0	0
Trésorerie et dépôts	18	18	1 382	1 382
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0
Immobilier	0	0	0	0
ACTIF TOTAL	**38 546**	**38 463**	**33 464**	**32 697**

Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme représentent environ 19 % de l'actif à la fin décembre 2018. Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 61 % à la même date. Le solde est constitué de parts de SCPI ou assimilés, d'OPCVM actions, flexibles ou à performance absolue, ainsi que de parts de Fonds de Private Equity.

Au 31/12/2018 et au 31/12/2017, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux et des dividendes des autres actifs. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	*2018*	*2017*
Obligations d'entreprises	108,1	109,5
Fonds d'investissement	16,3	6,0
TOTAL REVENUS	**124,4**	**115,5**

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

En milliers d'euros	*2018*	*2017*
Obligations	5,4	4,8
Fonds d'investissement	-54,6	9,0
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES	**-49,2**	**13,8**

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-IARD sont les suivants :

En milliers d'euros	*2018*	*2017*
Variation des surcotes/décotes	-3,4	1,4
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	0	0,0
Frais de gestion interne et externe des placements	-88,0	-83,7
TOTAL AUTRES REVENUS ET DEPENSES	**-91,5**	**-82,3**

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseil d'Administration

Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- Les temps forts de l'activité commerciale
- Les résultats commerciaux
- Le fonctionnement interne
- Le plan de développement
- Les frais généraux
- Les résultats financiers
- La gestion des placements
- Les perspectives de croissance
- Le profil de risque

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition

Au 31/12/2018, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes.

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

- Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Général (non administrateur), Directeur Technique, Directeur Juridique,
- Jean-François PELLÉ, Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body ») de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ
- Président du Directoire de PREPAR-Vie

Emmanuel de la BASTILLE
- Directeur Technique
- Directeur Juridique

Arnaud LAFORGE
- Directeur Finances et Risques

Patrice TRUGLAS
- Directeur des Ressources Humaines
- Directeur des Systèmes d'Information
- Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART
- Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE
- Responsable du Contrôle Permanent

Catherine BOUCHARD
- Responsable Administrative

Olivier LOISNARD
- Directeur de la Communication
- Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX
- Responsable Comptable

Céline REY-CAMPAGNOLLE
- Directrice des Risques

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE.

Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR-Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR-Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR- Assurance atteste que :

- chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de surveillance,
- chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-Vie et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- **Audit Interne : Xavier GOBLOT, Inspection Générale de la BRED BP**
- **Fonction Actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur de la Stratégie et de la Transformation BRED BP**
- **Gestion des Risques : Céline REY-CAMPAGNOLLE, Directrice des Risques PREPAR-Assurance**
- **Vérification de la Conformité : Hervé PLUCHART, Directeur de la Conformité PREPAR-Assurance**

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- la nature des activités exercées par PREPAR- Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- l'intégration de PREPAR-Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR-Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance) en date du 28 décembre 2015 et du 20 novembre 2017.

Chaque titulaire de fonctions clef doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de Prepar-Vie sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit;
- planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-VIE ;
- vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- donner un avis sur la politique de réassurance ;
- produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non- conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-IARD (hors CA et CODIR)

L'Acticom

- Rôle: Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- Périodicité: Quadrimestrielle
- Animateur: Le Directeur Marketing et Développement

Le Comité de Partenariat

- Rôle: Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- Périodicité: Selon actualité
- Animateur: Responsable du Développement des Partenariats

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- Rôle: Suivi planning projets et arbitrage priorités
- Périodicité: Semestrielle
- Animateur: Directeur Système Information

Le Comité d'allocation Tactique et de Picking (COTACPICK)

- Rôle: Pilotage des opérations financières
- Périodicité: Hebdomadaire
- Animateur: Directeur Financier et Risques

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- Rôle: Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
  Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- Périodicité: Selon actualité, a minima une fois par an
- Animateur: Directrice des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- Rôle: Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité.
  Et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques.
- Périodicité: Quadrimestrielle ou selon actualité
- Animateur: Directeur Financier et Risques

Le Comité de Suivi des Risques Conformité

- Rôle: Etude et veille des risques métier
- Périodicité: Semestrielle + selon actualité
- Animateur: Directeur de la Conformité

Le Comité Lutte anti-blanchiment (LAB) / Lutte contre le financement du terrorisme (LCFT)

- Rôle: Evaluation du risque de moindre efficience du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- Périodicité: Trimestrielle ou selon actualité
- Animateur: Cellule LAB/LCFT de la BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ⇨ Rôle — Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2e niveau
- ⇨ Périodicité — Mensuelle
- ⇨ Animateur — Direction du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations

- ⇨ Rôle — Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ⇨ Périodicité — A minima semestriellement
- ⇨ Animateur — Directeur Système Information

Autres comités

Le Comité Comptable et Prudentiel

- ⇨ Rôle — Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ⇨ Périodicité — Semestrielle
- ⇨ Animateur — Direction Finances et Risques

Le Comité d'Audit

- ⇨ Rôle — suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ⇨ Périodicité — Semestrielle au minimum
- ⇨ Animateur — Président du Conseil d'Administration et responsable de la fonction clé Audit interne

Le Comité de Suivi des Données Financières

- ⇨ Rôle — suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du reporting financier et le responsable des outils financiers
- ⇨ Périodicité — Semestrielle au minimum
- ⇨ Animateur — Direction Finances et Risques

Comités Actionnaire/Prepar

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- ⇨ Rôle — Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ⇨ Périodicité — Semestrielle
- ⇨ Animateur — Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- ⇨ Rôle — Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ⇨ Périodicité — Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇨ Animateur — Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- ⇨ Rôle — Eligibilité investissement sur actif obligataire
- ⇨ Périodicité — Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇨ Animateur — Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

La rémunération des Administrateurs est régie par l'article 14 des statuts de PREPAR-IARD. L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une somme annuelle à titre de jetons de présence. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Le conseil d'administration répartit cette somme entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Le conseil d'administration peut attribuer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions individuelles ou collectives qui leur sont confiées.

Aucune autre rémunération ne peut être allouée aux membres du conseil d'administration. Toutefois le conseil peut autoriser le remboursement des frais de voyage ou des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade et sa fonction.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat. Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les Sociétés du Groupe. Les Membres du Conseil d'Administration sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité et leur capacité à s'impliquer dans la supervision d'une Société d'Assurance comme PREPAR.

Le mode de désignation des Membres de l'AMSB ainsi que des Responsables des fonctions clés vise à maintenir à tout moment le niveau des compétences individuelles et collectives nécessaires à leur mission, sous condition d'honorabilité.

Les compétences individuelles de chacune des personnes concernées sont appréciées en regard de leur qualification, de leur expérience et de leurs autres responsabilités exercées.
Les compétences collectives des personnes concernées sont appréciées en regard de leur implication dans la gouvernance de l'entreprise sur les aspects de connaissance des marchés, stratégie d'entreprise, analyse financière et actuarielle, connaissance des cadres et dispositions réglementaires.

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est définie par le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire qui précise que tout « Administrateur de la BRED Banque Populaire doit avoir un crédit, une honorabilité et une expérience incontestés. Nul ne pourra être Administrateur ou le demeurer, s'il a fait l'objet des condamnations

ou sanctions prévues à l'article 13 de la Loi du 24 janvier 1984, et si, plus généralement, il a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. »

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est vérifiée périodiquement.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

La Direction des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Ce processus est composé des éléments suivants :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Stratégie face aux risques
- Surveillance/Contrôle

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- L'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier.
- L'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé.
- L'exploitation des rapports d'audit.
- L'exploitation des bases d'incidents.
- L'exploitation des bases de réclamations.
- L'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, …
- L'exploitation des calculs règlementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction de la Gestion des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- Fort
- Moyen
- Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques (exemple : calcul SCR).

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques.
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maitrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- Contrôles formalisés de 1er et 2ème niveau.
- Documentations : politique, procédure, mode opératoire, …
- Eléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance …
- Moyens : humains, matériels, …
- Gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maitrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La politique financière de PREPAR-IARD est conduite en fonction de contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond donc à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le Risk Management Global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la gestion financière évolue, pour fixer les orientations.
La gestion des risques financiers et de la solvabilité résulte d'approches s'appuyant sur un faisceau d'analyses, aboutissant à une appétence aux risques exprimée par l'AMSB et formalisée dans l'ORSA.

Dans son Rapport **ORSA** (ou EIRS) PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Ce rapport est rédigé périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Il est présenté au Conseil d'Administration et communiqué à l'ACPR.

Par ailleurs, le rapport ORSA précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. Après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- une Direction Finances et Risques chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- une Direction de la Conformité chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- un Audit Interne chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2e niveau pour l'ensemble des processus, d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité, le Département du Contrôle Permanent et la Direction Finances et Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-IARD ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- corpus de procédures métier,
- requêtes,
- environnement technique dédié,
- cartographie des risques,
- supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- Le 1er niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie.
- Le 1er niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures.
- Le 2ème niveau est assuré par le Contrôle Permanent.
- Le 3ème niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité telle que mise en place en 2017 exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- Veille réglementaire
- Conformité des dispositifs
- Conformité documentaire et d'opérations

En matière de Sécurité financière la Direction de la Conformité a pour mission de :

- élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques.
La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.
La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.
Par ailleurs, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené le groupe PREPAR-Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Xavier GOBLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-IARD.
Le responsable de la fonction clé «Audit Interne» propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.
Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité

Les acteurs de ce dispositif sont :

- le responsable d'Audit Interne
  - ⇨ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
  - ⇨ communique le plan d'audit à l'AMSB,
  - ⇨ émet des recommandations,
  - ⇨ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations.

- le Comité d'Audit (réalisé simultanément avec celui de Prepar-Vie)
  - ⇨ approuve le rapport d'audit,
  - ⇨ priorise les recommandations,
  - ⇨ décide de la réalisation d'audits complémentaires ;

- l'AMSB
  - ⇨ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR-Assurance a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur de la Stratégie et de la Transformation de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet SIA Partners selon les dispositions règlementaires),

- participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- études ponctuelles sur les modèles,
- participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- suivi des données des délégataires de gestion,
- améliorations dans les méthodes de calcul du Best Estimate,
- rapprochement avec les éléments des comptes sociaux.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

La norme BPCE 2015/563 de septembre 2015 classe les prestations externalisées en trois cercles :

- CERCLE 1 : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers dûment agrée ou habilité (ACPR, AMF),
- CERCLE 2 : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers, ne nécessitant pas un agrément,
- CERCLE 3 : prestations non essentielles n'entrant pas dans le périmètre réglementaire des PEE.

Elle fixe ensuite un cadre de suivi selon la criticité attribuée à la prestation.

- VITALE : prestations dont l'arrêt a un impact significatif sur l'activité commerciale ou immédiat sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- SENSIBLE : prestations dont l'arrêt peut entraîner dans la durée, un impact significatif sur l'activité commerciale et sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- COURANTE : prestations dont l'arrêt n'aura qu'un impact modéré sur l'activité commerciale ou la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi standard.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- les Directions opérationnelles :
  - ⇨ identifient leurs risques à dire d'expert,
  - ⇨ rédigent les protocoles de partenariat et de délégation,
  - ⇨ mettent en place les contrôles de 1er niveau (sur place et sur pièce) ;

- le Contrôle Permanent :
  - ⇨ assure les contrôles de 2e niveau et émet un avis sur l'efficience des contrôles de 1er niveau,
  - ⇨ effectue des missions de contrôle sur place,
  - ⇨ suit les recommandations émises ;

- l'Audit :
  - ⇨ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques,

- la Direction Finances et Risques :
  - ⇨ cartographie les risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;

- le Comité d'Audit :
  - ⇨ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques ;

- l'AMSB :
  - ⇨ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques d'externalisation au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.

Les activités sous-traitées ont été analysées lors d'un comité regroupant les Dirigeants Effectifs ainsi que la Direction Finances et Risques, La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent. Ce comité a évalué collégialement le degré de criticité de chaque sous-traitant. Il n'existe pas d'activité sous-traitante évaluée comme importante ou critique à l'issue de ce comité. La gestion déléguée est considérée comme ayant un degré de criticité moyen.

C. Profils de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2018 et au 31/12/2017 :

En milliers d'euros	*2018*	*2017*	*Variation*	*Variation %*
Risque de marché	1 833	2 272	-439	-19 %
Risque de contrepartie	570	491	79	16 %
Risque de souscription Non-Vie	13 007	12 380	627	5 %
Risque de souscription Santé	4 016	4 597	-581	-13 %
Risque opérationnel	1 833	2 272	-439	-19 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	*« Ligne de métier » Solvabilité II*	*Risque de passif*
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C 1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR- IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution. Ces couvertures prennent la forme de traités de réassurance en quote-part, généralement à 50 %.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- titres de taux fixes et variables (19 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (6 % du portefeuille), traités en transparence,
- immobilier (2 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- OPCVM monétaires et assimilés (72 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transparisation de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, à savoir le risque de taux, le risque action, le risque immobilier, le risque de spread, le risque de change et le risque de concentration, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- Au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD à la fois au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes (après étude par la Direction des Risques de BRED) et au Comité Stratégie Finance de BRED pour validation de l'éligibilité de ces fourchettes.

  L'AMSB prend ensuite acte de la validation de l'éligibilité des fourchettes d'allocation par le Comité Stratégie Finance de BRED et décide de sa fixation, pour implémentation par la Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD.

- La Direction Finance et Risques de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique. Le Processus décisionnel prévoit :

  - Une présentation des projets d'investissement dans le cadre d'un Comité d'Allocation Tactique et de Picking (Cotacpick)
  - Une validation de ces projets en :

    - Comité Crédit BRED pour les titres des actifs de taux (les titres de l'Actif de Taux sont ciblés a priori par seuils dans le cadre du Process interne de PREPAR) ;
    - Comité d'Investissement BRED pour les titres des actifs de diversification.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques…

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché comparé au risque global.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,
- les créances.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les dépôts de cash sont suivis et limités.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

C 3.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

Au titre des impacts quantitatifs du Pilier 1, le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse donc chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.
Une hypothèse d'additivité des risques sera appliquée dans un premier temps. Les différents risques opérationnels de PREPAR-IARD étant jugés indépendants.

PREPAR-IARD a retenu les grands risques opérationnels suivants, issus de sa cartographie :

- ne pas contrôler les délégations de gestion (PSEE) ;
- risque Opérationnel/Conformité de non mise à jour du plan de continuité PCA/PRI ;
- risque de non application opérationnelle du dispositif LAB/LFCT.

Ces risques opérationnels viennent en regard du SCR opérationnel calculé.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- les Directions Opérationnelles
  - ⇨ assurent les contrôles de 1er niveau et leur traçabilité ;
- le Contrôle Permanent
  - ⇨ assure les contrôles de 2ème niveau et émet un avis sur l'efficience des contrôles de 1er niveau ;
- l'Audit
  - ⇨ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques opérationnels ;
- La Direction Finance et Risques
  - ⇨ actualise la cartographie des risques opérationnels, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- l'AMSB
  - ⇨ donne les orientations stratégiques en matière de maitrise des risques opérationnels au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques opérationnels.

C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

En milliers d'euros	*Référence texte*	*Normes Prudentielles*	*Normes Sociales*	*Ecart*
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0	1 918	-1 918
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	***D.1.2***	***38 529***	***38 446***	***83***
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		260	539	-278
Actions		0	0	0
Obligations		7 104	6 883	221
Organismes de placement collectif		31 164	31 024	141
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés				0
Prêts et prêts hypothécaires				0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.3	1 173	231	942
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.4	3 703	3 703	0
Créances nées d'opérations de réassurance		205	205	0
Autres créances (hors assurance)				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		18	18	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0,4	0,4	0
Total de l'actif		**43 628**	**44 521**	**-893**

D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

- Titres cotés
  Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe

de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

- Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

  Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

  Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

- Autres titres non cotés

  La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

- OPCVM et autres fonds

  Est retenu le dernier prix de rachat publié.

- Parts de sociétés immobilières (SCPI)

  Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecarts avec les états financiers

Au 31/12/2018, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 221 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à 141 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.4. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2 Provisions techniques

En milliers d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**D.2.1**	**4 552**	**5 490**	**-938**
dont Best Estimate		*3 837*	*3 837*	
dont Marge de Risque		*715*	*715*	
Provisions techniques non vie	**D.2.1**	**2 981**	**3 189**	**-209**
dont Best Estimate		*2 557*	*2 557*	
dont Marge de Risque		*424*	*424*	
Total des Provisions Techniques		**7 533**	**8 680**	**-1 147**

D.2.1. Méthodes et options retenues

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

- Frais

  Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2018 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et projetées sur la durée de liquidation des sinistres.

- Primes

  Le stock de Primes non acquises au 31/12/2018 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

  D'autre part, des primes futures concernant l'exercice à venir sont intégrées au modèle. Elles sont issues de l'observation des primes de l'exercice passé, ainsi que de l'application de statistiques de résiliation et sont diminuées des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2018, avec volatility adjustment (24bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- les SCR de souscription (non-vie et santé),
- le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA. Au 31/12/2018, elle s'élève à 1 139 k€.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2018

Le niveau plus faible des Best Estimate comparé aux provisions en normes sociales résulte en partie du fait que les primes futures de l'exercice n+1 sont prises en compte dans le Best Estimate et font donc diminuer les flux nets de prestations projetées. Par ailleurs, les cash flows de sortie sont actualisés dans le Best Estimate, contrairement aux normes sociales, ce qui explique également une partie de l'écart entre les deux référentiels.

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé, de même qu'une partie des contrats d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Ceux-ci sont ajustés d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections réalisées au sein des triangles de liquidation des sinistres.
Afin d'encadrer cette incertitude, certaines études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- niveau des primes futures,
- sensibilité aux frais,
- …

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinqies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2018, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 24 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

En milliers d'euros	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	7 532,9	7 568,6	-35,7
Fonds propres de base	32 996,5	32 972,2	24,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	32 996,5	32 972,2	24,3
Capital de solvabilité requis	15 457,7	15 601,0	-143,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	32 996,5	32 972,2	24,3
Minimum de capital requis	4 691,8	4 695,5	-3,6

D.3 Autres passifs

En milliers d'euros	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Passifs d'impôts différés	66	0	66
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 932	1 932	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	377	377	0
Autres dettes (hors assurance)	702	702	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	22	22	0
Total des Autres Passifs	**3 098**	**3 033**	**66**

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,
- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques en euros,
- provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 66 k€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2018.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

La gestion du capital au sein de PREPAR-IARD se fait notamment par le biais de son Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité dans laquelle des projections de fonds propres et d'exigence de solvabilité sont réalisées afin d'appréhender l'évolution à moyen terme de la solvabilité de la société, en fonction de différents paramètres.

Par ailleurs, elle est conditionnée par la politique de distribution de résultat. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD avait conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR. En 2018, PREPAR-IARD conserve encore l'intégralité du résultat en réserve.

	2018				
En milliers d'euros	*Détail des FP au 31/12/2018*	*FP éligibles à la couverture du SCR*	*FP éligibles à la couverture du MCR*	*Détail des FP au 31/12/2017*	*Evolution 2017/2018*
Capitaux propres	800	800	800	800	0
Primes d'émission	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	32 196	32 196	32 196	26 739	5 457
dont Report à nouveau	*23 724*	*23 724*	*23 724*	*19 839*	*3 885*
dont résultat(*) et réserves libres	*8 285*	*8 285*	*8 285*	*4 819*	*3 466*
dont réserve de capitalisation	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
dont excédent d'actifs sur passifs	*188*	*188*	*188*	*2 082*	*-1 894*
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-Total Tier 1	**32 996**	**32 996**	**32 996**	**27 539**	**5 457**
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-total Tier 2	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total des Fonds propres	**32 996**	**32 996**	**32 996**	**27 539**	**5 457**

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2018, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	*2018*	*2017*	*Variation*	*Variation %*
Risque de marché	1 833	2 272	-439	-19 %
Risque de contrepartie	570	491	79	16 %
Risque de souscription Non-Vie	13 007	12 380	627	5 %
Risque de souscription Santé	4 016	4 597	-581	-13 %
Diversification	-4 808	-5 358	549	-10 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	***14 618***	***14 382***	***235***	***2 %***
Risque opérationnel	905	776	129	17 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-66	-725	659	-91 %
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	**15 458**	**14 434**	**1 024**	**7 %**
Ratio de couverture du SCR	**213 %**	**191 %**	**22 %**	**12 %**

En 2018, le risque de marché a diminué du fait :

- de la baisse des valeurs de marché en fin d'exercice ayant ainsi fait baisser l'assiette de calcul des chocs appliqués aux différents actifs,
- de la baisse du risque de concentration liée à une meilleure diversification entre actifs.

Le risque de souscription non-vie a progressé de 5% du fait principalement de la hausse des encours.

A contrario, le risque santé a fortement baissé par rapport à 2017, du fait d'une diminution du prévisionnel des primes à encaisser, l'une des bases sur lesquelles le risque est calculé.

La capacité d'absorption des pertes est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2018, ce plafond est atteint pour un montant de 66 k€.

E.2.2 Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les encours, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2018 s'élève à 4,7 M€.

En milliers d'euros	*2018*	*2017*	*Variation*	*Variation %*
MCR linéaire	4 692	4 287	405	9 %
Plancher à 25 %	3 864	3 608	256	7 %
Plafond à 45 %	6 956	6 495	461	7 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	**4 692**	**4 287**	**405**	**9 %**
Ratio de couverture du MCR	**703 %**	**642 %**	**61 %**	**9 %**

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR-IARD couvre à la fois le SCR et le MCR.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- **Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- **Etat S.17.01.02 : Provisions Techniques Non-Vie**
- **Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie**
- **Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- **Etat S.23.01.01 : Fonds Propres**
- **Etat S.25.01.21 : SCR**
- **Etat S.28.01.01 : MCR**

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II
Actifs		**C0010**
Goodwill	**R0010**	
Frais d'acquisition différés	**R0020**	
Immobilisations incorporelles	**R0030**	
Actifs d'impôts différés	**R0040**	
Excédent du régime de retraite	**R0050**	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**R0070**	38 529
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	
Actions	**R0100**	
Actions – cotées	**R0110**	
Actions – non cotées	**R0120**	
Obligations	**R0130**	7 104
Obligations d'État	**R0140**	
Obligations d'entreprise	**R0150**	7 104
Titres structurés	**R0160**	
Titres garantis	**R0170**	
Organismes de placement collectif	**R0180**	31 424
Produits dérivés	**R0190**	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	
Autres investissements	**R0210**	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	
Avances sur police	**R0240**	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	1 173
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	1 173
Non-vie hors santé	**R0290**	
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	1 173
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	
Santé similaire à la vie	**R0320**	
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	
Vie UC et indexés	**R0340**	
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	3 703
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	205
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	18
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	0
Total de l'actif	**R0500**	**43 628**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		**C0010**
Provisions techniques non-vie	**R0510**	7 533
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	2 981
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0530**	
Meilleure estimation	**R0540**	2 557
Marge de risque	**R0550**	424
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	4 552
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0570**	
Meilleure estimation	**R0580**	3 837
Marge de risque	**R0590**	715
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	**R0600**	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**R0610**	
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0620**	
Meilleure estimation	**R0630**	
Marge de risque	**R0640**	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	**R0650**	
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0660**	
Meilleure estimation	**R0670**	
Marge de risque	**R0680**	
Provisions techniques UC et indexés	**R0690**	
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0700**	
Meilleure estimation	**R0710**	
Marge de risque	**R0720**	
Autres provisions techniques	**R0730**	
Passifs éventuels	**R0740**	
Provisions autres que les provisions techniques	**R0750**	
Provisions pour retraite	**R0760**	
Dépôts des réassureurs	**R0770**	63
Passifs d'impôts différés	**R0780**	66
Produits dérivés	**R0790**	
Dettes envers des établissements de crédit	**R0800**	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	**R0810**	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	1 932
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	314
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	702
Passifs subordonnés	**R0850**	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	**R0860**	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	**R0870**	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	**R0880**	22
Total du passif	**R0900**	**10 631**
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	**32 996**

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	**C0020**	**C0030**	**C0040**	**C0050**	**C0060**	**C0070**	**C0080**	**C0090**
Primes émises										
Brut – assurance directe	**R0110**	3 665	9 087							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**									
Part des réassureurs	**R0140**	2 133	263							
Net	**R0200**	1 532	8 824							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	**R0210**	3 976	8 357							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**									
Part des réassureurs	**R0240**	2 335	274							
Net	**R0300**	1 642	8 083							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	**R0310**	2290	329							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**									
Part des réassureurs	**R0340**	1 115	15							
Net	**R0400**	1 115	313							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	**R0410**									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**									
Part des réassureurs	**R0440**									
Net	**R0500**									
Dépenses engagées	**R0550**	2 975	3 126							
Autres dépenses	**R1200**									
Total des dépenses	**R1300**									

		Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**			Ligne d'activité pour: **réassurance non proportionnelle acceptée**				**Total**
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	**C0110**	**C0120**	**C0130**	**C0140**	**C0150**	**C0160**	**C0200**
Primes émises									
Brut – assurance directe	**R0110**			17 748					30 500
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**								
Part des réassureurs	**R0140**			0					2 396
Net	**R0200**			17 748					28 104
Primes acquises									
Brut – assurance directe	**R0210**			17 845					30 178
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**								
Part des réassureurs	**R0240**			0					2 609
Net	**R0300**			17 845					27 569
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	**R0310**			1 419					4 037
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**								
Part des réassureurs	**R0340**			0					1 130
Net	**R0400**			1 419					2 907
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	**R0410**								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**								
Part des réassureurs	**R0440**								
Net	**R0500**								
Dépenses engagées	**R0550**			12 671					18 772
Autres dépenses	**R1200**								236
Total des dépenses	**R1300**								**19 008**

		Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance vie**						**Engagements de réassurance vie**		**Total**
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	**C0220**	**C0230**	**C0240**	**C0250**	**C0260**	**C0270**	**C0280**	**C0300**
Primes émises										
Brut	**R1410**									
Part des réassureurs	**R1420**									
Net	**R1500**									
Primes acquises										
Brut	**R1510**									
Part des réassureurs	**R1520**									
Net	**R1600**									
Charge des sinistres										
Brut	**R1610**									
Part des réassureurs	**R1620**									
Net	**R1700**									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	**R1710**									
Part des réassureurs	**R1720**									
Net	**R1800**									
Dépenses engagées	**R1900**									
Autres dépenses	**R2500**									
Total des dépenses	**R2600**									**0**

Etat S.17.01.02 Provisions Techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0010**						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	**R0050**						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	**R0060**	1 326	-984				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0140**						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	**R0150**	1 326	-984				
Provisions pour sinistres							
Brut	**R0160**	2 349	1 145				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0240**	1 167	7				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	**R0250**	1 183	1 139				
Total meilleure estimation – brut	**R0260**	3 676	161				
Total meilleure estimation – net	**R0270**	2 509	155				
Marge de risque	**R0280**	685	30				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0290**						
Meilleure estimation	**R0300**						
Marge de risque	**R0310**						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	**R0320**	4 361	192				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	**R0330**	1 167	7				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**R0340**	3 194	185				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0010**						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	**R0050**						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	**R0060**						-8
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0140**						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	**R0150**						-8
Provisions pour sinistres							
Brut	**R0160**						2 565
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0240**						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	**R0250**						2 565
Total meilleure estimation – brut	**R0260**						2 557
Total meilleure estimation – net	**R0270**						2 557
Marge de risque	**R0280**						424
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0290**						
Meilleure estimation	**R0300**						
Marge de risque	**R0310**						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	**R0320**						2 981
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	**R0330**						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**R0340**						2 981

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0010**					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	**R0050**					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	**R0060**					335
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0140**					0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	**R0150**					335
Provisions pour sinistres						
Brut	**R0160**					6 059
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0240**					1 173
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	**R0250**					4 886
Total meilleure estimation – brut	**R0260**					6 394
Total meilleure estimation – net	**R0270**					5 221
Marge de risque	**R0280**					1 139
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0290**					
Meilleure estimation	**R0300**					
Marge de risque	**R0310**					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	**R0320**					7 533
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	**R0330**					1 173
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**R0340**					6 360

Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	AY

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160			C0170	C0180
Précédentes	R0100	164	214	80	5	0	0	3	0	0	1	0		R0100	0	467
N-9	R0160	130	381	100	2	0	0	27	0	0	0			R0160	0	641
N-8	R0170	193	195	233	28	4	10	0	7	0				R0170	0	670
N-7	R0180	173	230	233	74	55	0	3	0					R0180	0	768
N-6	R0190	189	138	39	13	1	3	12						R0190	12	395
N-5	R0200	356	452	136	24	9	0							R0200	0	977
N-4	R0210	346	450	12	53	3								R0210	3	863
N-3	R0220	928	1 286	128	8									R0220	8	2 350
N-2	R0230	443	856	195										R0230	195	1 493
N-1	R0240	864	1 278											R0240	1 278	2 143
N	R0250	2 628												R0250	2 628	2 628
													Total	R0260	4 123	13 393

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350			C0360
Précédentes	R0100	555	401	124	5	0	3	3	0	25	99	228		R0100	228
N-9	R0160	614	659	367	247	206	0	28	22	28	235			R0160	235
N-8	R0170	989	533	274	31	4	49	47	103	209				R0170	209
N-7	R0180	776	552	434	302	256	10	35	123					R0180	123
N-6	R0190	640	292	141	123	177	237	170						R0190	170
N-5	R0200	1 057	732	369	275	547	778							R0200	778
N-4	R0210	1 010	779	234	313	900								R0210	900
N-3	R0220	1 986	1 709	405	829									R0220	829
N-2	R0230	1 549	1 685	808										R0230	808
N-1	R0240	3 058	2 739											R0240	2 739
N	R0250	4 655												R0250	4 655
													Total	R0260	11 673

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	**R0010**	7 533			35,7	
Fonds propres de base	**R0020**	32 996			-24,3	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**R0050**	32 996			-24,3	
Capital de solvabilité requis	**R0090**	15 458			143,3	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	**R0100**	32 996			-24,3	
Minimum de capital requis	**R0110**	4 692			3,6	

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	**R0010**	800	800			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	**R0030**					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	**R0040**					
Comptes mutualistes subordonnés	**R0050**					
Fonds excédentaires	**R0070**					
Actions de préférence	**R0090**					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	**R0110**					
Réserve de réconciliation	**R0130**	32 196	32 196			
Passifs subordonnés	**R0140**					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	**R0160**					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	**R0180**					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	**R0220**					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	**R0230**					
Total fonds propres de base après déductions	**R0290**	**32 996**	**32 996**			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	**R0300**					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	**R0310**					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	**R0320**					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	**R0330**					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	**R0340**					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	**R0350**					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	**R0360**					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	**R0370**					
Autres fonds propres auxiliaires	**R0390**					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	**R0400**					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	**R0500**	32 996	32 996			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	**R0510**	32 996	32 996			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	**R0540**	32 996	32 996			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	**R0550**	32 996	32 996			
Capital de solvabilité requis	**R0580**	**15 458**				
Minimum de capital requis	**R0600**	**4 692**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	**R0620**	**2,135**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	**R0640**	**7,033**				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	**R0700**	32 996	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	**R0710**		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	**R0720**	0	
Autres éléments de fonds propres de base	**R0730**	800	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	**R0740**		
Réserve de réconciliation	**R0760**	**32 196**	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	**R0770**		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	**R0780**	2 630	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**R0790**	**2 630**	

Etat S.25.01.21 : SCR

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	1 833		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	570		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	4 016		
Risque de souscription en non-vie	R0050	13 007		
Diversification	R0060	-4 808		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	14 618		

Calcul du capital de solvabilité requis	-	
Risque opérationnel	R0130	905
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-66
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	15 458
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	15 458
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Etat S.28.01.01 : MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR$_{NL}$	**R0010**	4 692

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	**C0030**
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	**R0020**	3 252	2 413
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	**R0030**	4 212	7 943
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	**R0040**		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	**R0050**		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	**R0060**		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	**R0070**		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	**R0080**		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	**R0090**		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	**R0100**		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	**R0110**		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	**R0120**		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	**R0130**	5 556	17 748
Réassurance santé non proportionnelle	**R0140**		
Réassurance accidents non proportionnelle	**R0150**		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	**R0160**		
Réassurance dommages non proportionnelle	**R0170**		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR_L	**R0200**	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	**C0060**
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	**R0210**		-
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	**R0220**		-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	**R0230**		-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	**R0240**		-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	**R0250**	-	

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	**R0300**	4 692
Capital de solvabilité requis	**R0310**	15 458
Plafond du MCR	**R0320**	6 956
Plancher du MCR	**R0330**	3 864
MCR combiné	**R0340**	4 692
Seuil plancher absolu du MCR	**R0350**	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	**R0400**	**4 692**